

LE MESSENGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.



TAHITI 18. — N° 1.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mai 2 teurea 1869.

PRÉ DU JOURNEMENT (payable d'avance)
En 1869, par trimestre, 10 fr.
En 1869, par semestre, 18 fr.
En 1869, par année, 32 fr.
En 1869, par année, 32 fr.
En 1869, par année, 32 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DE LA POSTE,
Imprimerie du Gouvernement.

PRÉ DES ABONNÉS (au comptant)
Les 10 premiers livraisons, 10 fr. 50 c.
Les 10 suivantes, 9 fr. 50 c.
Les 10 suivantes, 8 fr. 50 c.
Les 10 suivantes, 7 fr. 50 c.
Les 10 suivantes, 6 fr. 50 c.

RAPPORT

DU COMMANDANT COMMISSAIRE IMPÉRIAL EN CONSEIL.

Sur la situation du pays à la fin de 1868.

Séance du 28 décembre 1868.

Messieurs,

C'est avec une réelle satisfaction que je viens rendre compte au Conseil de la quatrième année de mon administration.

En effet, les détails dans lesquels je vais entretenir témoignent que le mouvement agricole et commercial, commencé des 1865, a suivi jusqu'à la fin de 1868 ou nous arrivons une progression ascendante prononcée.

Je constate d'abord la situation de nos finances.

Sans entrer dans des détails trop longs, je vous ferai connaître que les recettes de 1868 se sont élevées à 562,684 fr. et les dépenses à 548,492.

Ce qui constitue un excédent de recettes de 14,192.

Le règlement des comptes de 1867 n'a pu être fait que cette année, et il laisse disponible une somme de 58,000 francs.

Une partie de cette somme servira à couvrir les dépenses faites en France pour notre compte.

Aucun prélèvement n'a été fait cette année sur la caisse de réserve. Elle va donc avoir un excédent de plus de 75,000 francs.

Mais en considérant dans l'ensemble les dépenses qui nous ont comblé, nous trouvons un réel embarras auquel il a fallu obvier.

Vous reconnaîtrez les vœux généralement exprimés au sujet du service judiciaire.

Selon moi, en faisant quelques modifications dans le personnel, au fur et à mesure qu'on aurait pu avoir des hommes honnêtes et capables, le service organisé tel qu'il était en 1865 pouvait suffire, surtout devant la position exceptionnelle du pays, sur lequel la France n'exerce que son protectorat, sans pouvoir le considérer comme une de ses possessions.

Mais l'opinion publique, vous le savez, Messieurs, exprimait le désir d'avoir une magistrature envoyée de France et choisie parmi le personnel judiciaire.

J'ai accédé à ce vœu et j'ai sollicité une organisation judiciaire.

Le ministre, faisant droit aux désirs que je lui transmettais, vient de m'envoyer le rapport adressé à ce sujet à l'Empereur et le décret qui organise à Tahiti et dépendances une magistrature dont le personnel est fixé et les attributions définies.

Ce n'est pas le moment de discuter ce que plusieurs d'entre elles ont d'anormal. Je ne traite que la question financière.

Dans les colonies françaises, le service de la justice est, aux frais de la métropole.

Pour Tahiti, il en a été décidé autrement.

Aux 10,000 fr. alloués pour la justice, le budget local devra ajouter 25,000 fr. pour assurer le paiement du personnel judiciaire.

Dans les crédits alloués pour 1869, cette somme de 35,000 fr. a été retranchée, et la subvention de l'État n'est plus que de 175,000 francs.

Quand cette dépense m'est parvenue, le budget de 1869 était fait; il a donc fallu le remanier, c'est-à-dire trouver 25,000 fr. sur les dépenses jugées utiles pour l'année dans laquelle nous allons entrer.

Plusieurs étaient d'une nécessité incontestable. J'ai préféré les sacrifier plutôt que de rien demander à l'impôt, que je trouve déjà trop élevé.

La caisse indigène a fourni sa quote part dans cette augmentation de dépenses.

C'est dans ces prévisions que le budget va vous être présenté.

J'appelle sur les dépenses votre sérieuse attention.

Si, dans mes précédents rapports, je n'ai jamais parlé du service indigène et de son budget, c'est que je considérais ce service totalement en dehors de l'administration française. Il n'en ressortait aucun fait ni par ses règlements, ni par ses finances, ni par sa politique. Cette administration ressort complètement de la Reine, qui en a confié la gestion au Commandant Commissaire Impérial.

C'est de la Reine et de ce fonctionnaire que peuvent seuls émaner les arrêtés et les ordonnances, et de l'assemblée législative les lois applicables à régir la population indigène.

Cette séparation entre les deux administrations est nécessaire. Elle est ordonnée par le Ministre dans ses instructions.

Elles recommandent de laisser la Reine libre dans le gouvernement de son peuple.

D'après certaines paroles qui m'ont été dites, on semblerait désirer voir englober les kanakas et les droits divers qu'ils paient dans l'administration française.

C'était sans doute dans le but de créer une direction de l'intérieur plus réelle que celle qui existe; c'était pour gérer un budget plus considérable.

Selon moi, Messieurs, ce serait faire la plus grande faute politique; ce serait prendre en quelque sorte possession d'un pays et d'un peuple que la France protège, mais sur lesquels elle n'a aucun droit de régner.

Nous l'administration indigène dans la nôtre, verser dans nos

caisses le montant des taxes que paient les kanakas, ce serait s'aliéner cette population qui, aujourd'hui, a pour nous une réelle considération.

Il y aurait là matière à désaffection et il pourrait en résulter de graves embarras.

Cette séparation entre les deux intérêts qui m'avait été ordonnée, je l'ai observée, et les deux services n'ont eu qu'à s'en louer.

Le budget indigène se décompose ainsi qu'il suit :

Budget indigène.

DEPENSES.	FR.	C.
Liste civile	9,000 »	
Direction	10,000 »	
Résidences	4,000 »	
Cherries	10,130 »	
Café, instruction publique	19,145 »	
Police	28,857 50	
Inspection agricole	3,500 »	
Rembours sur les primes pour arrestations	7,300 »	
Canoës de service	800 »	
Pensionnaires	7,130 »	
Casernes diverses	2,000 »	
Produits des terres d'agapan	19,145 »	
Huile-cour tahitienne	8,820 »	
Gérance	4,100 »	
Rembours au gré	2,000 »	
Parties imprevues	7,631 35	
Depenses imprévues	7,631 35	

TOTAL.

Les recettes se divisent de la manière suivante :

RECETTES.	FR.	C.
Liste civile	9,000 »	
Impôt personnel	85,000 »	
Revettes diverses	35,000 »	
Produits divers	14,500 »	
Droits sur l'enregistrement	7,500 »	
Impôt sur les chiens	2,000 »	
TOTAL	143,000 »	

Les budgets des recettes et des dépenses se trouvent ainsi équilibrés.

Je ne veux pas dire, Messieurs, qu'il y ait eu jadis dans l'application des fonds la moindre malversation; je rends même justice à la régularité avec laquelle cette comptabilité est tenue.

Mais je dois reconnaître qu'il y a eu manque d'ordre, emploi mal raisonné des fonds dont disposait le chef du service. D'une part, souvent, dépenses inutiles, de l'autre certaines parties en souffrance.

Après six mois de soins et de travaux incessants, après une visite minutieuse dans tous les districts, le chef actuel du service indigène, qui avait reçu les affaires dans un grand désordre, a fini par y voir clair.

Les mesures qu'il a prises, les économies qu'il n'a pu faire, les nouvelles dépenses auxquelles il avait à faire face, enfin la nouvelle impulsion qu'il a su donner, permettent d'être assuré que la population indigène et la Reine n'auront qu'à se louer des changements que nous avons eu devoir inaugurer.

On sait que pour que l'indigène s'occupe de son propre bien-être, il faut l'y pousser. Fy contraindre.

Dans quel pays a-t-on vu le Gouvernement entrer dans ces détails ?

Chacun de doit-il pas pourvoir à ses propres besoins ?

Depuis plus d'un an, les populations sont engagées à refaire leurs maisons. De nouvelles instructions leur ont donné toutes les facilités qu'elles désiraient; des primes ont été promises, etc., etc.

On travaille, mais lentement, comme si cela ne les regardait pas.

Nous espérons que très-prochainement les maisons auront terminées.

Dans chaque district, les familles non encore logées trouvent asile dans la farchan.

Les maisons nouvelles ne sont bâties que sur des terrains appartenant à celui qui l'habite. Il aura alors au moins intérêt à en avoir soin et à entretenir propres les abords.

Ces maisons, mieux construites, abriteront mieux les habitants. Beaucoup d'entre elles sont déjà refaites à l'europpéenne.

Après l'établissement de l'état civil dans les districts, travail qui a été difficile, mais qui avait une grande importance, on procède maintenant à un travail non moins utile, celui de l'inscription des terres sur des registres particuliers à chaque district. Cela assure la source de ces nombreux et interminables procès qui remplissent les sessions des tohiti.

C'est en contraignant l'indigène à jouir d'un certain bien-être qu'on élèvera son caractère et qu'on réglera ses mœurs.

J'ai poursuivi ce but. Avec de la persévérance, on l'atteindra. Diminuer l'impôt qu'il paie, c'est un souhait, un désir incessant que le kanaka manifeste.

Je pense qu'en 1870, on pourrait les voir se réaliser.

Maintenant, une diminution d'impôt, serait-ce réellement un bien ?

Je ne le pense pas.

ajouté à l'indigène travail pour payer l'impôt, l'agriculture est prospère.

Que de terre soit diminuée, s'il continue à travailler, la partie de 500 à 600 a. qui donnait à l'impôt, il la donnera au café.

Si le travail ne va pas, autant travailler, il dormira — entre des deux — pour l'agriculture.

Mouvement commercial.

Le mouvement commercial en 1867 était de . . . 6,000,000 fr.
En 1868, il a atteint . . . 7,770,576

Soit une augmentation de (chiffre rond) . . . 1,770,000

Les importations en 1868 ont été de . . . 3,265,968
Les exportations de . . . 4,504,608

Ce dernier chiffre n'est point exact.

Vous comprenez en effet, Messieurs, que sur la totalité des produits agricoles exportés, les valeurs déclarées ne peuvent être qu'approximatives et, certes, inférieures aux prix de vente.

Les comptes de retour augmentent ou chiffré d'un mois au quart.

Je dois faire observer ici que, dans ce chiffre de notre exportation, j'ai laissé en dehors, ainsi que je l'ai toujours fait, les produits exportés par la plantation Soarés.

Le détail vous en sera donné plus loin.

En prenant les chiffres tels qu'il sont, nous constatons, Messieurs, que les exportations dépassent les importations de 1,238,640 francs.

Un pays qui exporte plus qu'il importe est en voie de progrès.

Vous vous félicitez donc, avec moi, que le cri d'alarme, poussé jusqu'à Paris par un de nos négociants, cri représentant le commerce mort, le pays marchant vers la ruine, ne paraîsse pas encore devoir se réaliser.

Certes, les intérêts en se multipliant se sont déplacés et ont cessé d'être dans les mêmes mains.

Mais ce serait exiger trop de l'homme que de lui demander d'être un peu moins exclusif, de ne pas se considérer comme étant le pays même et de voir le bien général.

Dans ce progrès que nul ne peut contester, chacun est bénéficiaire en raison des affaires qu'il fait.

Le mauvais prophète est, certes, un de ceux qui en a le plus profité.

Mouvement de la navigation.

Le mouvement maritime a éprouvé cette année une baisse sur la précédente.

1867 avait donné, à l'entrée, 337 navires, jaugeant 30,000 tonneaux.

1868, jusqu'au 30 novembre, n'en donne que 309, jaugeant 91,047 tonneaux.

1867 a vu sortir 932 bâtiments jaugeant 30,000 tonneaux.

306 navires, jaugeant 20,749 tonneaux, sont seulement sortis cette année.

Bien que cette différence en moins soit nuisible à certains de nos intérêts, elle n'a eu pourtant aucune influence sur le mouvement général du commerce.

S'il y a en valeur de navires, un nombre moins considérable de tonneaux, la valeur des marchandises qu'ils importaient et exportaient était plus grande.

Néanmoins, Messieurs, il importe de rechercher la cause qui a pu amener cette diminution.

Serait-ce la conséquence des événements politiques du Chili et du Pérou ou celle des bouleversements terrestres qui ont causé tant de ruines ?

Serait-ce la modification qui a été apportée aux droits de pilotage, modification qui a quelque peu augmenté nos revenus ?

Quelles que soient les causes, il importe que cette question soit étudiée.

Si je compare pourtant le droit de pilotage, qui en résume tant d'autres, à tous ceux si élevés qu'il nous ailleurs, et dans les ports de la Californie surtout, la différence est toute en notre faveur.

Je ne dois pas oublier que plusieurs réclamations nous ont été adressées par la mise en pratique du nouveau tarif. On en discutait la valeur et on demandait de reprendre l'ancien.

Cette question demande donc à être étudiée de nouveau, autant parce qu'il est de notre devoir de chercher à donner satisfaction aux intérêts publics que dans l'intérêt de nos propres revenus.

Droits de pilotage.

Les droits de pilotage se sont nécessairement ressens de cette diminution dans la navigation.

Cette diminution a été de 3,341 francs.

Enregistrement.

J'avoue, Messieurs, qu'à mon arrivée ici je ne considérais pas, surtout dans un pays sur lequel nous à'exerçons qu'un protectorat, le service de l'enregistrement comme pouvant acquiescer une importance réelle et devenir un des plus beaux revenus locaux.

Les résultats que je vais vous présenter témoignent que mes appréciations premières étaient mal fondées.

Le désordre que l'Ordonnateur Nesty avait laissé s'établir et subsister dans ce service, ainsi que dans les successions vacantes, me laisse hors d'état de présenter même un simple aperçu des phases par lesquelles il a passé.

Ce qui en a rendu plus clair, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, c'est que la caisse locale a perdu au moins 470,000 francs.

Jusqu'au 16 juillet 1867, époque à laquelle le titulaire a remis son service, les renseignements étaient peu certains manquant.

Depuis le 16 juillet jusqu'à la fin de l'année, le bureau a produit 20,937 francs.

Pour l'année qui se termine, arrêtée au 31 novembre :

L'enregistrement, les hypothèques, les droits de greffe et de traduction ont donné . . . 48,333 fr.

Le pilotage, la cale de halage . . . 17,354

Les amendes, condamnations et frais de justice . . . 15,892

Soit un total de . . . 81,579

Sur lequel il y a à déléguer . . . 6,807
versés au compte colonial, ce qui porte les recettes de ce service à la somme de (caisse locale) . . . 74,772

De pareils résultats, qui témoignent des nombreux achats, des transactions qui s'opèrent, ne sont-ils pas une nouvelle preuve de progrès, surtout de cette confiance sans laquelle on se fût abstenu de toute affaire ?

Je dois vous dire que sur les recettes dont je viens de vous donner le détail, plusieurs proviennent de rentrées faites au compte de l'exercice 1867.

Néanmoins, Messieurs, j'ai pensé, devant un résultat si considérable pour le pays, qu'il convenait de chercher, surtout dans l'intérêt de l'agriculture, à baisser certains droits d'enregistrement, particulièrement ceux qui pèsent sur les achats de terre.

J'ai donné des ordres pour qu'un rapport et des propositions dans ce sens me soient présentées. Je ne doute pas que vous n'accueilliez avec empressement les modifications à un tarif par trop élevé.

Je dois ajouter à ce sujet que, selon toutes les prévisions, les recettes annuelles atteindront encore environ 50,000 francs.

Après les désordres qui ont eu lieu dans le service des successions vacantes, désordres qui laissent à la caisse locale environ 100,000 fr. à solder, je dois devoir vous faire connaître que ce service, régulièrement fait aujourd'hui, a produit une recette d'environ 33,000 fr., qui reste à la disposition des héritiers.

État civil. — Mouvement de la population.

À Papetoe, en 1867, il y a eu parmi les résidents européens 28 naissances et 27 décès ; en 1868, les naissances ont été de 18 et les décès de 19.

La différence serait insignifiante, mais je suis informé qu'il existe un assez bon nombre de positions intéressantes.

Néanmoins, on est en droit de se demander comment il peut se faire que dans un pays aussi sain, sous un aussi beau climat, la population dont je viens de parler reste ainsi à peu près stationnaire.

En 1867, il est arrivé 93 Européens ou Américains, dont 8 Français.

Cette même année, il en est parti 180, dont 36 Français.

En 1868, l'arrivée dans le pays a été de 181, dont 37 Français ; 114 sont partis, dont 5 Français.

Il n'y a encore dans ce mouvement rien de saillant.

Une population intéressante pour nous, au point de vue des bras qu'elle fournit à l'agriculture, est celle des Occéaniens et Tahitiens engagés chez les planteurs.

En 1867, elle a été de 113 ; — en 1868, de 235.

C'est donc 122 bras gagnés à l'agriculture.

Ce serait fort peu, mais il faut y ajouter 40 engagés indigènes ; et ceux encore assez nombreux qui travaillent à la journée.

Dans la population du pays on constate :

En 1867, 221 naissances, 216 décès ; — en 1868, 229 naissances, 201 décès.

Vous remarquerez dans ce mouvement que la différence est pour ainsi dire insignifiante sur une population de 8,037 indigènes.

Dans la tournée que vient de faire le chef du service municipal, il a été généralement satisfait de la tenue des districts.

L'état civil, introduit depuis deux ans, a été l'objet particulier, de ses investigations.

Seul quelques erreurs faciles à réparer, les registres sont régulièrement tenus. Les indigènes commencent à comprendre l'importance qui s'y rattache, dans l'intérêt surtout de leurs enfants.

Travaux publics.

Mon attention, Messieurs, se porte toujours plus particulièrement sur les travaux publics :

Ils jouent en effet un grand rôle dans le développement d'un pays. Ceux qui ont été exécutés depuis quatre ans ont déjà porté leurs fruits.

Les travaux qui sont en cours d'exécution, et qui se poursuivront l'année prochaine, contribueront, j'en suis certain, pour une large part, à augmenter les progrès déjà acquis.

La route de Papetoe à Tairao est complètement terminée et enroulable.

Le rocher qui barrait l'arrivée à Tairao, par terre, a été miné et le passage est libre.

Il ne reste sur cette route que peu de travaux à finir pour qu'on puisse la parcourir en voiture.

Il en est de même sur celle qui de Tairao conduit à Teahupo.

Plusieurs empiétements dans des endroits difficiles ont été faits ; des ponts ont été construits et d'autres réparés.

Tous ces travaux ont absorbé une somme de 48,218 francs.

Encore un dernier effort, et en 1869 les communications seront assurées et commodes des deux côtés de l'île.

Profitant des débris dont la direction d'artillerie peut disposer, les travaux du quel ont été poussés presque jusqu'à la cale de la Reine.

Les navires pourront alors accoster à bord à quai, sur un emplacement offrant toutes facilités pour le chargement et déchargement des marchandises.

Une somme de 8,630 fr. y a été employée.

Le phare de la pointe Vénus est complètement terminé. Son entretien et celui de l'arsenal ont coûté 10,450 francs.

Les écoles des Frères et des Sœurs qui s'il a fallu construire et agrandir ont absorbé 20,293 francs.

Espérons que les dépenses pour les écoles, qui profitent si peu au pays, n'arriveront plus à de pareilles sommes.

10,498 fr. ont été dépensés pour les résidences de Rapa et Moorea. Dans cette dernière une maison neuve a été construite pour le résident.

L'abattoir et le parc à bestiaux ont coûté 2,960 francs.

Ce service offre de grandes difficultés. Je regrette que l'administration de l'intérieur ne soit pas encore parvenue à l'établissement d'une façon régulière depuis plus d'un an qu'il est en souffrance.

11,000 fr. ont été dépensés pour le marché. Les travaux seront continués en 1869 pour mettre la dernière main à un établissement aussi utile.

Bien que la conduite d'eau de Sainte-Amélie ait déjà coûté 3,534 fr., les résultats ne sont pas encore assez complets pour que la ville ne souffre pas des sécheresses.

On devra donc les continuer.

L'entretien et l'entretien des rues ont coûté 15,366 francs.

L'augmentation considérable des voitures rend ces travaux de plus en plus dispendieux, mais leur utilité est incontestable.

Les frais généraux et les approvisionnements ont pris 20,884 fr. Les dépenses de l'année ne sont pas encore terminées; 1,330 fr. ont été dépensés.

En 1868, il y a eu 12,361 habitants qui ont recouvré la résidence. Les dépenses totales des ponts et chaussées ont monté à la somme de 190,959 francs.

Le projet de loi sur les travaux publics que vous trouvez que ce service ait un caractère judiciaire et attile des fonds qui lui ont été confiés.

Les projets de loi sur les travaux importants vont être soumis à votre approbation; la prison qu'il est urgent de terminer, et une gendarmerie qu'il faut constituer, le bâtiment actuel ne remplissant aucune des conditions voulues pour ce service.

Les travaux devront probablement durer trois ans.

Instruction publique.

Ce chapitre, partout ailleurs, est plein d'intérêt. C'est l'espoir de l'avenir et du progrès, c'est la civilisation qui se forme et qui grandit.

Messieurs, ce n'est jamais sans douleur que je me suis amené à le traiter.

Oh ! certes, il n'est pas possible de renchérir plus de zèle, de dévouement que n'en montrent les instituteurs et les institutrices européennes pour donner leurs leçons à la jeunesse.

Les écoles sont pleines, les inspecteurs scolaires sont satisfaits des examens.

Que manque-t-il donc ? demandera-t-on.

Hélas ! Messieurs, il manque ce que chacun a le droit d'attendre quand il fait des sacrifices : il manque les résultats utiles, pratiques, ces résultats dont le pays en général et cette jeune population en particulier puissent profiter, ces résultats qui témoignent du progrès, qui constatent la civilisation, qui créent enfin ce bien-être, but de chacun dans ce monde.

C'est au pays, au pays d'abord, que l'éducation donnée doit profiter.

Tahiti n'a rien de commun avec les autres colonies d'où les enfants sortent pour se répandre dans le monde et entrer dans les luttes de la vie.

Traînés par ceux qui sont sur les bancs de nos écoles sont destinés à quitter nos îles.

Les autres, je l'ai dit, sauront lire, écrire, connaîtront les quatre règles, déseigneront sur une carte les principaux pays du globe, leurs capitales ; ils répéteront quelques faits, quelques dates de l'histoire de France, etc., etc.

Mais après ?

Où porteront-ils ce bagage semi-littéraire ?

Les enfants indigènes rentrent dans leurs familles où ils n'ont jamais occasion de se servir de ce qu'on leur a appris.

Combien y en a-t-il qui ne savent pas lire, écrire ?

Combien y en a-t-il qui ne savent pas compter ?

Un examen pour des emplois d'interprète est ouvert. Combien y en a-t-il qui ne savent pas lire, écrire ?

Trois !

En pas un ne s'est montré capable de remplir un emploi qui forme une carrière donnant droit à une retraite !

Depuis 25 ans, Messieurs, près d'un million a été dépensé pour l'instruction publique !

Les enfants des résidents sont ceux qui pourraient profiter le plus.

Ils ont vu-on beaucoup en état de gagner leur vie ?

C'est encore aux jeunes filles que les leçons données servent le plus.

En effet, on leur apprend à travailler.

Elles ont un état dans leurs mains, elles peuvent en faire usage et acquiescer leur existence.

Mais les garçons, en dehors de cette instruction primaire dont je viens de parler, ne savent rien et ne sont bons à rien.

Selon moi, Messieurs, chaque pays doit avoir un mode d'instruction qui lui soit propre, qui lui raisonne sur la situation présente et à venir.

C'est pour y satisfaire que la jeunesse doit être instruite.

Tout en créant ainsi au bien public, elle s'assure à elle-même une existence libre et heureuse.

Aux enfants de Tahiti, il faut, certes, une instruction primaire, mais il leur faut surtout une instruction professionnelle.

Il faut qu'ils soient tourneurs, menuisiers, forgerons, charpentiers, etc., etc.

De quelle force qu'ils deviennent dans l'instruction primaire, cela ne leur procurera ni un livre de poche, ni un métier, ni un fait.

Mais ceux qui auront des états, qu'avec l'étude des livres spéciaux ils puissent perfectionner, non-seulement auront assuré leur existence de chaque jour, mais encore ils seront utiles à leur pays, au développement duquel ils auront contribué.

Je rends justice à l'école protestante tenue par M. Véniot : il cherche à former quelques ouvriers ; mais pour un succès sérieux, il a bien restreint dans ses moyens.

L'avenir, Messieurs, est dans la régénération de la jeunesse, on lui apprend les arts manuels.

Que la France — c'est là un vœu que j'ai formé il y a quatre ans, que je renouvèle encore aujourd'hui — que la France envoie à Tahiti, à la disposition et au compte du service local, une quinzaine de maîtres ouvriers militaires, qui pourront former des ouvriers, et elle sera donnée au pays la preuve la plus belle, la plus généreuse de son intérêt, de sa haute protection.

Les enfants qui fréquentent les écoles des Frères, tant à Papeete qu'à Papeari, sont au nombre de 127.

Les Sœurs en reçoivent 190, contre 158 en 1867.

L'école protestante française, tenue par M. Véniot, compte 224 enfants.

M. Morris en reçoit environ 15 : cette école est tout anglaise.

Les écoles indigènes donnent les résultats suivants :

— Les instituteurs catholiques, au nombre de 5 en 1867, sont 6 au jourd'hui.

En 1867, ils avaient, dans les différents districts, 350 élèves.

Ils en comptent 430 en 1868.

Les écoles protestantes, dans les districts, étaient faibles, en 1867, par 17 instituteurs indigènes ; elles sont faibles par 18 cette année.

800 enfants les fréquentaient en 1867 ; il y en a 1,350 en 1868.

Enfin, pendant que ces enfants sont dans les classes, ils ne vagabondent pas par les rucs et les chemins.

C'est toujours un résultat.

Les missionnaires catholiques ont donné un exemple que je vais chercher à faire suivre dans les districts.

A Fasa et à Faone, les enfants cultivent un carré de terrain. Ils y récoltent du coton.

La vente des produits permet de faire quelques achats servant soit comme prime, soit pour les besoins de la classe.

Si, dans les autres écoles des districts, on parvient à obtenir des chefs et des maîtres un peu de persévérance dans les idées, on pourrait tirer de ces premiers travaux des résultats fort utiles par la suite.

Les écoles des districts étaient, au mois d'août, dans le plus déplorable état.

Le chef du service indigène qui a quitté en juillet était arrivé, par son peu de surveillance, à ce résultat que tout manquait : papier, ardoises, crayons, table, etc., etc.

Des instituteurs étaient réduits à faire l'école sur du sable.

Les familles indigènes aiment que leurs enfants fréquentent les écoles, mais leur faiblesse est telle que pas un ne s'oserait sévir contre l'enfant qui aime mieux vagabonder qu'étudier.

Il faut que ce soit le maître qui fasse l'élève.

Les progrès futurs vont être faciles à constater.

Aujourd'hui il y a à peu près un élève sur 12 sachant lire, écrire et les trois règles.

Un sur huit sait un peu lire, mais il écrit ni compter.

Un élève sur cinq sait compter.

Il en est qui savent écrire, mais non lire, ce qui est généralement le contraire chez nous.

L'instruction publique, telle qu'elle fonctionne, est donc une lourde charge pour notre budget local et indigène. Elle coûte 49,000 francs.

Je cherche les résultats réels...

Service postal.

Ce n'est guère que pour mémoire que je parle du service postal.

Les différences qui existent entre les deux années sont tellement faibles qu'il m'a semblé inutile les lui présenter.

Mouvement de l'hôpital militaire.

1867 a vu 297 malades ; — 1868, 291.

La faiblesse de ces chiffres et leur insignifiante différence témoignent de la santé de notre climat.

Service des tribunaux.

Le nombre des affaires diverses soumises aux tribunaux a peu varié pendant ces deux dernières années.

En voici les détails :

	1867	1868
Cour criminelle.....	18	14
Tribunal correctionnel.....	48	44
Tribunal de commerce.....	32	48
Simple police.....	10	10
	108	116

En 1867, il y a eu 8 acquittements et 33 condamnations ;

En 1868, 13 acquittés et 79 condamnés.

Si un malheureux procès a eu lieu cette année ; si les conséquences ont fait attendre une déplorables gravité, vous savez tous comme moi, Messieurs, que c'est plutôt le fait de passions soulevées par une malveillance coupable et ingrate que par l'importance même de la cause. Quelques semaines de délais et tout se fut apaisé.

On ne voit ce bruit s'être conduit ? A une banqueroute qui sera peut-être déclarée frauduleuse.

Le tribunal d'appel s'est réuni, en 1867, deux fois. Il a rapporté un jugement et en a confirmé un autre.

En 1868, il a siégé 8 fois : 4 jugements ont été rapportés, 2 confirmés.

Caisse agricole.

Depuis la modification qu'elle a faite en 1865, la caisse agricole reste toujours l'institution la plus utile du pays, celle qui a rendu le plus de services pour le développement de l'agriculture.

Fondée principalement pour venir en aide aux petits colons, les statuts qui la régissent avaient été tracés en conséquence.

On ne pouvait en effet, penser qu'elle servirait à prêter son concours à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Mais quand, d'une part, on se trouve à 4,000 lieues de l'Europe, centre de toutes les ressources, qu'on est, de l'autre, en cet état de barbarie et de misère, on se voit obligé de recourir à des établissements qui, selon toutes les apparences, achèveraient être assez fortement constitués pour se suffire à eux-mêmes, marcher et se développer par leur propre force.

Jusqu'au 12 décembre 1868, 199 vendeurs ont apporté 92,460 baux, soit environ, et cinq 2,943,500 kilogr. de sucre.

Plus de 200 vendeurs, la quantité vendue est plus grande.

Vous voyez, Messieurs, plus loin, que le nombre des plantations continue à augmenter.

Le commerce fait une sérieuse concurrence à notre caisse; il lui enlève près des deux tiers des vendeurs indigènes.

C'est là un signe de prospérité, et ces transactions, que je vous ai déjà citées, témoignent à titre encourageant.

La vente des cotons en 1867 a produit 28,972 fr.; 1868 donne la somme de 88,173 francs.

En outre, sur des cotons expédiés, soit au Havre, soit à Auckland, il a été fait des avances pour 127,500 francs.

Plusieurs envois sont en cours de transport; ils montent à une somme approximative de 130,000 francs.

26 balles de coton égrené sont en magasin. Elles pèsent 7,909 kilogrammes.

Par suite de la hausse qui se produit sur les cotons, la caisse aura la rentrée de plus de 40,000 francs.

En 1867, 16 terres seulement avaient été vendues pour 4,608 francs.

1868 en a vu vendre 39 pour 7,934 francs.

Il faut faire remarquer que, sauf une, toutes ces terres ont été achetées par des Européens.

Devant ce nombre croissant d'acquéreurs, la caisse agricole devra bientôt se procurer de nouvelles terres, afin de pouvoir toujours en livrer aux colons qui arrivent.

La caisse agricole devenant ainsi une caisse de prêts hypothécaires, elle a pris hypothèque sur 11 propriétés pour une somme de 65,000 francs.

Vous savez, Messieurs, que le prêt ne peut excéder le tiers de la valeur de la propriété, valeur qui est fixée par une commission nommée ad hoc.

Il y a donc là toutes les garanties possibles.

Je me suis opposé à l'emission de 100,000 francs hypothécaires jusqu'à la rentrée complète des premiers baux de culture, dont le remboursement était exigible.

Tous ces baux retirés de la circulation ont été détruits.

Les prêts faits sur hypothèques ont déjà rendu d'excellents services, et je constate avec plaisir que le paiement des annuités se fait régulièrement.

Je vous ai entretenu plus haut, Messieurs, de l'aide que la caisse agricole a donnée à la plantation Sources dans plusieurs circonstances difficiles.

Les sommes avancées ont atteint le chiffre de 201,000 francs.

Toutes ces avances, avec leurs intérêts, sont régulièrement rentées.

Enfin, entre autres détails qui témoignent de la prospérité de la plantation, en comparant les opérations générales de la caisse pendant ces deux années, on trouve :

Le chiffre de 602,371 fr. pour 1867.

Et de 1,322,187 francs pour 1868.

Ces chiffres ne démontrent-ils pas l'importance de la caisse agricole, la confiance dont elle jouit pour aider et diriger les premiers pas de l'agriculture ?

Bien que les usines à sucre aient donné des résultats beaux en qualité, la quantité n'a pas répondu encore à ce qu'on en a droit d'attendre.

On a planté 38 hectares. Ils ont produit :

Sucre..... 139 tonnes.
Mélasse..... 14,140 gallons.
Rhum..... 3,373

174 ouvriers ont été employés dans les plantations.

Si le sucre turbiné est un peu plus blanc, celui séché à l'air libre contient beaucoup plus de matière sucrée.

L'exportation de ces produits est très-difficile.

Il ne peuvent guère se placer qu'à Sydney, port avec lequel nous n'avons que très-peu de relations.

Fréter un navire exprès serait très-cher.

Un négociant de Sydney m'a fait des ouvertures pour établir une correspondance entre les deux pays.

Mais il voudrait que ses navires pussent être lestés avec du charbon. Bien que ce combustible transporte de Sydney ne revienne ici qu'à 50 et 55 fr. le tonneau, et que celui envoyé de France coûte 96 et 115 fr., il nous a été interdit par le Ministre, malgré cette énorme économie, de faire aucune acquisition de ce genre.

J'ai fait connaître au département combien cette correspondance nous serait nécessaire, j'attends la réponse.

Les planteurs, jusqu'à présent, trouvent à écouler leurs produits sur place.

Vous jugerez sans doute comme moi, Messieurs, qu'il est d'autant plus indispensable de protéger cette industrie dans les débuts, que nous sommes si éloignés d'un marché, expédié d'ici aux Sandwich, doit en rapporter des sucres bruts et des mélasses.

La main d'œuvre y étant meilleur marché, il est évident qu'ils pourront être livrés à meilleur prix.

Je n'ai point à apprécier ici le petit sentiment mercantile qui a dicté cette pauvre spéculation, mais je dois vous le constater.

Bien que je sois ennemi de toute taxe plus ou moins prohibitive, devant un fait comme celui dont je viens de parler, et qui me paraît être plutôt un acte agressif contre le développement de l'agriculture dans le pays qu'une spéculation quelque peu sérieuse, je crois de mon devoir de chercher à protéger les intérêts des colons qui sont venus se mettre sous le pavillon de la Reine Pomare pour s'y créer un avenir.

A la Reine seule appartient le droit de protéger par des lois émanant de l'Assemblée législative les industries auxquelles se livrent les populations de son pays.

En 1868 la commission la caisse agricole n'a pas fait sa tournée annuelle. Je ne puis donc pas fixer la superficie des terres mises en culture.

Mais le chef du service indigène, dans une tournée minutieuse qu'il vient de terminer, a été à même de constater que, dans une grande partie des districts, de nombreuses cultures nouvelles avaient été entreprises.

Les torréfiers, les champs de patates douces ont considérablement augmenté, surtout dans les districts avoisinant la ville et la plantation anglaise.

Les indigènes trouvent là un écoulement facile et très-rémunérateur de leurs produits.

Un nombre considérable de cocotiers a été planté.

Sans qu'on leur donne tous les soins que ces arbres exigent au sortir de la noix, ils ne sont pourtant pas complètement abandonnés.

Les caféiers se plantent lentement. C'est pourtant une culture facile pour la population.

La production n'a pas dépassé 10 tonnes.

Le tabac du pays est de très-bonne qualité. Il est à regretter qu'on ne le cultive pas plus en grand.

Il est vrai que cette culture demande des soins.

Je dois constater que si les indigènes ne sont pas devenus des travailleurs courageux, on les voit davantage occupés aux travaux des champs.

Le manque de bras est toujours ce dont les colons se plaignent le plus.

Une caisse d'immigration rendrait de grands services.

Cette question et plusieurs autres sont à l'étude près du comité. J'ai à penser que tout ce qui sera pratique sera adopté.

Si les statuts, tracés alors sur une plus grande échelle, permettraient de rendre encore plus de services.

Selon moi, en principe, les institutions doivent grandir, s'étendre et devancer les besoins plutôt que de marcher à leur suite.

Le matériel d'exploitation augmente chaque année.

Quinze maisons neuves ont été construites en 1868.

Si je parle des voitures de maître qui sillonnent nos rues et aux routes et dont le nombre a encore augmenté, c'est que tout ce qui tend au confort et au luxe est une preuve de bien-être, de progrès.

l'exprime le regret, il y a un an, de ne pas avoir un employé spécial qui, sous le titre d'inspecteur agricole, pût parcourir presque continuellement les districts, autant pour y surveiller l'administration des chefs et la voirie que l'agriculture.

Je pense être à même de parler de ce village dans notre personnel.

Si les instructions que je donnerai à ce nouvel agent sont bien comprises et exécutées avec intelligence, je ne doute pas que le pays n'en retire de très-grands avantages.

L'indigène bésé à lui-même code à sa nature indolente; il n'ait rien.

Conseillé, pressé, surveillé et encouragé, il devient un autre homme; il se fait usage de ses forces et de son intelligence.

Je le répète, je compte donc beaucoup sur les résultats que peut obtenir l'inspiration de ce nouveau service.

Plantation anglaise.

Ainsi que je le fais chaque année, je porte à la connaissance du Conseil la situation de la plantation anglaise.

Le nombre des ouvriers européens, chinois, indiens, employés aujourd'hui dans l'établissement est de 1,331.

Ce personnel a coûté..... 230,000

Le matériel a absorbé..... 630,323

Soit en tout..... 1,388,116 fr.

Les divers produits du sol se divisent ainsi :

Il a été expédié 444,058 livres de coton.

En l'estimant à la plus basse moyenne, à 2 fr. la livre, cela donne un total de..... 1,388,116 fr.

248,000 kilogr. de sucs ont été exportés. En ne le mettant qu'à 30 centimes le kilogr, cela donne..... 74,400

Plusieurs navires ont emporté 800,000 kilogr. de grains de coton. La plantation les a livrées à raison de 120 fr. le tonneau, soit..... 96,000

La plantation a donc exporté des produits de ses terrains pour une somme de..... 1,548,116

Ce qui constitue un bénéfice de plus de 800,000 francs.

En outre de cela, Messieurs, il reste en magasin :

Coton égrené..... 127,788 livres.

Graines de coton..... 250,000 kilogrammes.

Mais..... 100,000

Pour la consommation de l'établissement, il a été fabriqué 17,000 gallons de mélasse, et on a récolté environ 8,000 kilogr. de riz.

1,950 hectares sont plantés en coton ;

80, en cannes à sucre ;

60, en patates ;

78, en taro et autres produits.

Les écuries contiennent 63 chevaux et mules.

On compte sous les remises 11 voitures pour transports.

Le hâtel se compose de 30 bœufs et vaches et 230 moutons.

Deux goélettes, neuf embarcations, aident à l'exportation des produits.

Enfin, un bateau à vapeur de la force de 20 chevaux sert à remorquer delors et à faire entrer les navires qui viennent se charger à la plantation, en y apportant en même temps les marchandises dont elle a besoin.

Si vous voulez bien vous souvenir, Messieurs, des développements que je vous ai donnés, vous reconnaîtrez que le mouvement de progrès qui a marqué dès 1863, non-seulement s'est soutenu jusqu'à ce jour, mais a pris chaque année un plus grand accroissement.

Je n'hésite pas à le dire, et c'est ma conviction, cela est dû à l'établissement et au progrès de l'agriculture dans le pays.

Pour qu'à de prochaines distances des lieux de placement, des capitaux s'engagent dans des entreprises agricoles, grandes ou petites, il faut qu'il existe chez ceux qui se font ainsi les pionniers d'une colonisation nouvelle, une confiance dans l'administration du pays, confiance sans laquelle on n'ose rien commencer, mais il doit y avoir encore cette certitude d'être protégé, aidé dans ces heures de crise qui atteignent les forêts comme les faibles.

Si le mouvement commercial a pris plus d'extension, il le doit à l'agriculture.

Chaque année, il a, en effet, suivi une marche progressive et proportionnelle.

Je me félicite d'avoir, dès mon arrivée, envisagé la situation du pays sous ce point de vue.

Les résultats prouvent que j'avais raison.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire que ce n'est pas sans un certain sentiment d'amour-propre satisfait que je constate

ager-02/01/1869

Reçu du Service local pour l'Exercice 1869.

Les contribuables de Tahiti et Moorea sont prévenus que, conformément à l'article 12 de la loi du 6 avril 1866, le gérant des

Le vendredi 15 janvier, par
l'ouest.

LE TAHITI.

Par l'est, le vendredi 22 jan-
vier.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Tribunal Supérieur.

COUR D'APPEL.

Audience du 17 décembre. — Arrêt qui condamne les sieurs Wil-
kems, Scharf et C^{ie} à 200 fr. d'amende et aux dépens pour contraven-
tion à l'article 21 de l'arrêté local du 12 décembre 1861.

Tribunal de première instance.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

Audience du 18 décembre. — Jugement qui condamne le sieur
Baunister, marié, à 50 fr. d'amende et aux dépens pour contraven-
tion à l'article 7 de l'arrêté du 11 août 1862.

Même audience. — Jugement qui condamne le sieur Iriti, enpor-
teur, à 100 fr. d'amende et aux dépens pour contraven-
tion à l'article 21 de l'arrêté local du 12 décembre 1863.

Justice de paix.

SIMPLE POLICE.

Audience du 12 décembre. — Jugement par défaut qui condamne le
sieur Goupille à cinq jours de prison, 15 francs d'amende et aux
dépens, pour diffamation et injures envers le Gouvernement.

Pour extraits conformes :

Le Greffier, TH. VAN DER VEGHE.

Le Tahiti.

Nous empruntons à la plume intelligente et précise de M. le chi-
rurgien de la marine Bouffier les lignes suivantes, prises dans la re-
lation médico-chirurgicale de la campagne de la corvette à vapeur
Gazette, pendant les années 1845-46-47-48-49-50, dans La Plata
et l'Océanie (Nouvelles Annales de la marine, 1857) :

Climat. — L'île de Tahiti, comprise entre le 17^e et 18^e de latitude
S. et les 151^e et 152^e de longitude O., est divisée par une presqu'île
de un mille de largeur en deux portions de grandeur inégale.

La partie ouest, ou le mouve papote, siège de notre gouverne-
ment, est beaucoup plus importante que la partie est, qui porte le
nom de Taïfatu.

Le climat de Tahiti est chaud ; une température un peu basse ne
s'y observe jamais. Sur un relevé d'observations thermométriques
faites par M. Pichand, alors pharmacien de seconde classe, et com-
prenant 28 mois, d'août 1846 à décembre 1848, les variations ex-
trêmes du thermomètre centigrade sont 34^e. En janvier 1848, et
19^e à en juin de la même année.

En juin 1847, de 6 heures à 6 heures et demie du matin, il a
été une fois 17^e 21. On voit par ces chiffres que l'échelle des
variations est très-limitée.

Quoique élevée, la chaleur est très-supportable à Tahiti ; elle n'y
est pas accablante comme dans d'autres lieux situés sous la même
latitude.

Dans l'hiver, malgré qu'on soit en plein été, le corps n'est
pas dépourvu de toute vigueur, et on se sent capable de mouve-
ment. L'esprit même ne perd pas tout son ressort, et il lui reste
assez d'activité pour pouvoir résister contre la chaleur et s'appliquer
à un travail quelconque. Il n'en est pas ainsi à Nukuhiva, qui, plus
proche de la ligne de ceinture équinoxiale, offre, pendant la sai-
son chaude, une température étouffante. A Taiohae (baie de Nuka-
hiva) il y a des jours où l'on se sent anéanti. Papete doit le préci-
sément avantage dont il jouit aux vents quotidiens qui régulièrement
rafraîchissent l'atmosphère.

L'air de Tahiti est très-salubre. Contrairement à ce qui arrive
dans les Antilles, dans les îles de la côte d'Afrique, et même dans
beaucoup d'îles de l'Océanie, le groupe de la Société est vierge de
tout fléau épidémique tenant à des émanations particulières du sol.

On y observe les maladies des pays chauds, telles que la dysen-
terie, les hémorrhagies, les coliques sévères, etc., mais le principe, le
mouvement des fièvres à caractères tranchés, comme la fièvre jaune, la
fièvre intermittente pernicieuse, ne paraît pas s'y développer.

Ce fait surprend d'autant plus qu'à Tahiti, par exemple, on ren-
contre dans une foule d'endroits de l'île des marais plus ou moins
étendus. Ainsi, dans Papete même, quoique plusieurs terrains
marécageux aient été comblés depuis l'occupation, il en reste en-
core beaucoup au milieu de la ville, et pourtant les affections in-
ternes ne sont rarement observées.

Ici, plus encore que dans la Parana, il est difficile de donner une
explication satisfaisante de l'innocuité d'un pareil voisinage, ailleurs
ordinairement si dangereux. La culture du taro dans les marais, la
constitution poreuse du sol, la sécheresse habituelle de la tempé-
rature et, surtout, suivant moi, le brise qui régne régulièrement
l'après-midi, et qui rafraîchit l'air, sont les causes probables de l'ab-
sence de la fièvre intermittente.

Fréquence des bronchites chez les Tahitiens. — J'ai fait remarquer
plus haut qu'à Tahiti il y avait peu de différence entre les variations
extrêmes du thermomètre, et qu'il ne descendait jamais bas en hi-

ver ; pourtant les affections des voies aériennes n'y sont pas rares,
surtout parmi les indigènes. Cela tient, sans doute, à ce que dans
ces climats, où la température se maintient généralement de 24^e à
28^e centigrades, un abaissement léger impressionne aussi vivement
le corps, habitué de longue main à une température plus consi-
dérable, que peut le faire chez nous un froid bien plus intense. Le séjour
prolongé dans un milieu échauffé comme l'est Tahiti rend les indi-
vidus qui y demeurent très-sensibles aux changements atmosphé-
riques. Il n'est donc pas étonnant que les nativités de cette île suc-
coment assez fréquemment à des maladies des voies thoraciques.
J'ai vu moi-même une jeune fille mourir en moins de deux semaines
d'une hémoptysie aiguë.

De la médecine chez les Tahitiens. — Ces terminaisons funestes
ont d'autant plus communes chez les Tahitiens, qu'ils n'ont encore
aucune idée de l'importance des soins hygiéniques pour conserver
la santé, ou pour le rétablir quand elle a été ébranlée. A tort ils se
jour de jour ou de nuit, le corps étant en sueur ou non, ils courent se
plonger dans l'eau la plus voisine. Dans la nuit, que la température
soit basse ou élevée, qu'elle soit sèche ou humide, ils vont au dehors
de leurs cases satisfaire leurs besoins, toujours en étant fort peu
vêtus. Quand ils sont malades, des médecins indigènes les traitent ;
les remèdes qu'ils leur administrent sont tous tirés du règne
végétal. Chaque médecin en emploie un petit nombre, qu'il donne
indistinctement à peu près contre toutes les maladies internes. Il est
rare, en outre, que chaque famille n'ait pas le sien, qu'elle préconise
contre une affection spéciale. Plusieurs de ces médicaments sont
très-violents, de sorte que, si dans certains cas, leur action sur l'é-
conomie est héroïque, souvent elle détermine des effets nuisibles.
Le mode de préparation de ces remèdes est assez simple : on bien
la plante, desséchée auparavant, est réduite en poudre fine ; on bien
la partie qui renferme le principe actif est pilée à l'état frais, ex-
primée avec soin, et le jus, dépourvu de la partie aqueuse, est mé-
langé à du lait de coco qui lui sert d'excipient ; parfois
le médicament résulte du mélange du suc de plusieurs plantes. Après
que le malade en a pris la dose indiquée, il doit faciliter son action
en buvant de l'eau de coco. La plupart de ces remèdes agissent éné-
rgiquement sur le tube digestif ; ce sont presque tous des vomitifs
ou des purgatifs.

Une indication que j'ai vu souvent mettre en pratique à Tahiti,
c'est la révulsion générale sur le tégument, par l'eau portée à une
haute température au moyen de cailloux chauffés au rouge-blanc.
Cette eau, quoique très-chaude, sert à laver le corps du patient ;
qu'un individu vigoureux, mais en même temps avec force, les
chairs sont pétrées en tous sens, les articulations disjointes, les mem-
bres tirillés, et cette opération se continue sans relâche presque
pendant une heure, malgré les cris et les gémissements du malade.
Le massage une fois terminé, le patient est essoré avec soin, enve-
loppé dans une couverture épaisse, et se couche. Une indigestion ou
une soif ne tarde pas à s'élever, le sommeil n'arrive, et, quand le ma-
lade s'éveille, il ne se souvient de rien. Le lendemain, il ne se sou-
vient que la douleur a disparu ; il est guéri. On ne saurait
nier que la révulsion produite par ce genre de traitement ne soit
très-puissante, surtout quand on a eu occasion de voir la vigueur
que les kanaks apportent à son emploi. Mais cette méthode, dont
l'utilité est incontestable dans bien des circonstances, et appliquée
sur eux, malheureusement, sans grande distinction de maladies, les
dirigeant tout aussi bien contre un lumbago ou une sciatique que
contre une bronchite ou une indigestion.

Procédé singulier pour rappeler les noyés à la vie. — Avant d'en
faire avec la médecine tahitienne, je dirai quelques mots du moyen
employé par les kanaks pour rappeler à la vie les noyés. On se
corps est retiré de l'eau qu'un homme robuste le saisit par les pieds,
les appuie sur ses épaules, le maintient solidement avec ses mains,
et par un pas de course, emportant derrière son dos le corps du
noyé, qui pend la tête en bas et le visage en arrière. Quand il a par-
couru une longueur de cent ou deux cents mètres, il revient à son
point de départ, et recommence le même genre de manœuvre ; il soit fa-
tigué, mais que ce moment arrive, un autre individu prend sa charge,
court de nouveau, et ainsi de suite sans discontinuer pendant des
heures entières. Dans cette course précipitée, le corps du noyé, la
tête et les bras surtout, sont soumis à des mouvements, à des chocs
de toute espèce. Les Tahitiens prétendent qu'après toutes ces suc-
cussions prolongées, l'eau étant rendue par la bouche et les narines,
la respiration repart, et le noyé est sauvé. Ici on le voit de son
cesser la respiration du noyé, même lorsque la respiration s'exécute,
que quand tout l'eau est évacuée. Alors seulement, pour eux, tout
danger est passé et le malade peut être laissé tranquille.

En décembre 1849, un canot français fut retiré, complètement
noyé, d'un bassin où il était tombé sans que personne ne s'en aperçut.
Il fut de suite porté chez le médecin anglais, qui après avoir
mouvement essayé l'excitation de la membrane pituitaire et l'insuf-
flation de l'air dans les poumons, déclara aux indigènes que l'enfant
était mort et qu'ils pourraient l'emporter. Mais le docteur anglais
dit au docteur, ils chargèrent à tour de rôle le corps sur leur dos
et lui imprimèrent, suivant leur habitude, des oscillations et des se-
courses dans tous les sens. Je vis l'enfant flanc ce moment : il avait
le visage blême, bœuf ; les yeux ternes, saillants ; la bouche écar-
tée, le puits noir, la peau froide et marquée de taches. Le docteur
de la poitrine. Cet examen dura à peine quelques secondes, car le
Tahitien qui le portait et que j'avais arrêté un instant repartit de
suite avec son fardeau ; cependant, il aurait suffi pour me faire ajou-
ter peu de croyance à la possibilité du rappel, même momentané, de
cet enfant à la vie. Pourtant, deux heures après, j'apprenais que l'enfant
rendu beaucoup d'eau, qu'il avait repris l'usage de sa parole, qu'il avait
dans une maison européenne, où les indigènes n'avaient pas pu pé-
nétrer, il était mort. Les Tahitiens ne manqueraient pas de dire que
si leur aïeul avait laissé l'enfant jusqu'au bout, ils l'auraient sauvé.

Absence de la gale à Tahiti. — Depuis le départ de France jusqu'au
14 décembre 1849, je n'ai eu à traiter à bord aucun cas de gale.
Je crois que dans l'archipel de la Société, cette maladie, si fréquente
dans d'autres pays, est tout à fait inconnue ; mais je n'ai vu à
aucun va un seul exemple durant tout mon séjour. C'est une non-
velle preuve que cette dégénération affective pourra disparaître de
nos contrées, quand les masses feront un plus grand usage des
soins de propreté ; car il est probable que si les Tahitiens sont
épargnés par elle, cela tient uniquement aux bains qu'ils prennent
pendant toute la journée. Il est vrai que la haute température
au milieu de laquelle ils vivent les sollicite à se servir fréquemment
de ce moyen, et qu'ils la trouvent dans l'immersion dans l'eau un vé-
ritable plaisir.

Chemins de fer.

Le train qui part de Paris pour la gare de St-Lazare, à 3 heures, est composé de 150 wagons seulement utilisés pour le remorquage des voitures. On a cependant équipé à peu près à 3 chevaux ordinaires, ce train est donc emporté par près de 450 chevaux, et 450 chevaux n'ont pas bien loin à aller.

Comme pour le train qui part de Paris pour la gare de St-Lazare, à 3 heures, est composé de 150 wagons seulement utilisés pour le remorquage des voitures. On a cependant équipé à peu près à 3 chevaux ordinaires, ce train est donc emporté par près de 450 chevaux, et 450 chevaux n'ont pas bien loin à aller.

Les machines à marchandises vont plus lentement et remorquent davantage. Leur vitesse ne dépasse pas 30 kilomètres. Enfin les machines mixtes, qui servent à deux fins, marchent à des vitesses comprises entre 35 et 50 kilomètres.

Arrêtés compris, un train omnibus fait 30 kilomètres à l'heure. Un express fait de 40 à 50 kilomètres. Il est rare en France, à moins de circonstances exceptionnelles, que l'on dépasse ces vitesses. Le train express qui met Londres et Paris en communication directe marche avec une vitesse plus grande, comme le train de la maille des Indes, dont la rapidité de marche s'approche de 100 kilomètres.

Une locomotive Grafton, remorquant douze wagons, consomme 8 kilogrammes de coke par kilomètre en été et 8 kilogrammes 1/2 en hiver. Une locomotive mixte, avec dix-huit voitures, dépense autant. Une Engerth à marchandises consomme 16 kilogrammes de houille en été et 18 en hiver.

Somme faite des dépenses en combustible, huile, graisse, suif, chiffons, éclairage, eau, entretien, personnel, le parcours kilométrique coûte en moyenne 93 c.

Les machines s'usent assez vite. Après un parcours moyen de 300,000 kilomètres, il faut les reconstruire, ce qui coûte environ 40,000 fr. par an; une machine fait de 20,000 à 25,000 kilomètres. La vie d'une locomotive est donc de dix ans.

Une locomotive munie de son tender revient en moyenne à 60,000 francs. Les Engerth coûtent près du double. On compte pour la machine ordinaire 45,000 francs, et pour le tender 14,000 francs.

Une machine Grafton chargée, avec tender approvisionné, pèse 45,000 kilogrammes; une machine mixte, 35,000; une Engerth, 63,000 kilogrammes. Isolées, ces différentes machines pèsent 27,000, 20,000 et 40,000 kilogrammes.

Il suffit de citer ces poids énormes pour faire concevoir pourquoi, peu à peu, il a fallu consolider les rails et leur donner, par mètre courant, jusqu'à 30 et 38 kilogrammes.

Les wagons de 1^{re} classe pèsent 5,000 kilogrammes; de 2^e classe, 6,500; de 3^e classe, 6,600.

Les marchandises sont payées à 100 kilogrammes.

Une voiture de 1^{re} classe revient aux compagnies à 10,000 francs, de 2^e classe à 6,000 francs, et de 3^e classe à 5,000 francs, et une voiture de 3^e classe, à 3,000 francs.

MOUVEMENTS DE L'ÉTAT-CIVIL—ANNÉE 1868.

Naissances

- 26 janvier..... Otis Richmond.
- 4 février..... Maria Woodland.
- 9 février..... Samuel Waine Gooding.
- 21 février..... Marie-Cara Alexandre.
- 22 février..... François Cadousteau.
- 27 février..... Marie-Etienne-Benoît Bachelier.
- 28 mars..... Samuel William-Adolphe Waternan.
- 31 mars..... Clémentine Julie Passard.
- 4 avril..... Marie-Eulhie Beauv.
- 4 mai..... Isabelle-Marie Duvernois.
- 25 mai..... Charles-Alexandre Humelin.
- 2 juin..... Albert-Ernest Broville.
- 10 juin..... Jane-Rose Bonnet.
- 20 juin..... Elizabeth-Tonia-Berthe-Marcelle Amiel.
- 25 juillet..... Simon-Jean-Pierre Vermeur.
- 16 août..... Marie-Celine-Françoise Epau.
- 26 novembre..... Marie-Anne Maréchal.
- 2 décembre..... Maximava Sanford.

Mariages

- 11 janvier..... Alphonse Bellin, français, et 2^{de} Toulousa, tabillienne.
- 18 janvier..... Elcisor Bumbidge, anglais, et 2^{de} Marie-A Ota, tabillienne.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^{re} Théophile Van der Venne, notaire à Papete.

VENTE PUBLIQUE, AUTORISÉE PAR JUSTICE.

De divers meubles, mobiliers, effets mobiliers, marchandises, spiritueux, voitures, chevaux, bœufs, etc., etc., etc., faisant partie de la succession de James Clark, décédé le 2 janvier 1868, en son vivant débiteur de boissons et propriétaire à Papete.

Le public est prévenu qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les ci-après nommés par le tribunal civil de première instance des Etats du Protectorat des Iles de la Société, séant en la ville de Papete, le 19 mai 1868, le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-huit, enregistré dans l'acte et scellé, à la requête de: 1^{er} M. David Clark, propriétaire, sans profession, demeurant et domicilié en la ville de Papete, agissant en sa qualité d'héritier pour une moitié et de légataire à titre universel dudit feu James Clark, son père; 2^o et M. John Brander, négociant et propriétaire, demeurant et domicilié également en la ville de Papete, agissant en sa qualité de tuteur de leur père James Clark, sans profession, héritier aussi pour une moitié du décès de son père;

Et en présence de M. Donnet, capitaine d'armement, demeurant et domicilié en ladite ville de Papete, subrogé tuteur dudit mineur James Clark, ou de lui débiteur apaisé;

Par le ministère dudit M^{re} Théophile Van der Venne, le mercredi 6 janvier 1869 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans la ville de Papete, en la maison, qu'occupait en son vivant ledit James Clark père, rue Bonard, il sera procédé à la vente publique à l'encan, aux enchères, en plus offrant et dernier enchérisseur, de divers meubles mobiliers, effets mobiliers, marchandises spiritueux, voitures, chevaux, bœufs, etc., etc., etc., faisant partie de la succession de James Clark père, décédé et son nom.

Le prix de la vente sera payé comptant, sans frais, entre les mains de l'officier public qui en est chargé.

Les autres conditions seront connues au moment de la vente.

Papete, le 3 janvier 1869.

TH. VAN DER VEENE, notaire.

15 JANV-1

PAPETE.—IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

- 11 mai..... François Chauvin, français, et 2^{de} Toulousa, tabillienne.
- 21 mai..... François André Renouir, français, et 2^{de} Toulousa, tabillienne.
- 17 juin..... E. A. R. de Bresse Joinville Yvelite à Ponsard et 2^{de} Isabelle Yvelite à Bresse.
- 25 juillet..... Bernard-Auguste Lebarbier, français, et 2^{de} Victoire-Anne-Marie Yagor, française.
- 4 novembre..... Achas, chinois, et 2^{de} Yvelite à Toulousa, tabillienne.
- 31 décembre..... Mathurin Marcellin, français, et 2^{de} Julie-Antoinette-Victoire Brimoud.

Décès

- 1^{er} janvier..... Pedro, chilien, à Morua, 20 ans.
- 2 janvier..... James Clark, anglais.
- 12 janvier..... Joseph Le Jeune, maçon, français, 43 ans.
- 30 janvier..... Dame Weber, alsacienne, anglaise.
- 20 mars..... Davis, ancien marin, anglais.
- 3 mai..... Anna Leblond, corruiter, 49 ans, française.
- 4 mai..... Frédéric Johnson, étudiant, américain.
- 5 mai..... James White, agriculteur, 44 ans, anglais.
- 10 mai..... Marie-Marie Prigent, jardinière, 36 ans, française.
- 15 mai..... André Weil, médecin.
- 16 juin..... Marie-Louise, mère au chômage, 51 ans, française.
- 27 juin..... Charles Frédéric Virel, 30 ans, français.
- 7 juillet..... Bernard-Gustave Chevillon, sous-lieutenant d'infanterie de marine, 33 ans.
- 2 août..... Auguste-Marie Bonnet, 43 ans, français.
- 28 septembre..... Maria Goff, 58 ans, américaine.
- 19 septembre..... Antonio Miranda, espagnol.
- 21 octobre..... Thomas Hargreaves, 50 ans, matelot de 1^{re} classe à bord du Guichen.
- 29 octobre..... Wilhelm Lammus, 20 ans, allemand.
- 2 novembre..... François Languet, 25 ans, matelot à bord du Cheert.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETE Du vendredi 25 au jeudi 31 décembre 1868 inclus.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

- 29 décembre. Transport à voiles Dordogne, commandé par M. de Soubac, lieutenant de vaisseau, ven. de Nukahiva en 4 jours.

NAVIRE LOCAL ENTRÉ.

- 29 décembre. Côté local Buzé, de 41 ton., pat. Loguen, ven. de Piarua.

NAVIRE DE COMMERCE ENTRÉ.

- 25 décembre. Cabot, du Protet, Paksimara, de 5 ton., pat. Toia, ven. de Toulousa en 2 jours.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

- 20 décembre. Aviso à vapeur Goussier, commandé par M. de Rosamel, lieutenant de vaisseau, all. à Nourma, Nouvelle-Calédonie.

NAVIRE DE COMMERCE SORTI.

- 20 décembre. Brig-goat américain Am, de 111 ton., cap. Gearn, all. à Valparaiso.

BATEAUX SUR RADE.

DE GUERRE.

- tenant de vaisseau.
- 29 novembre. Aviso à vapeur D'Entrecasteaux, commandé par M. Debatte, lieutenant de vaisseau.
- 29 décembre. Transport à voiles Dorade, commandé par M. de Soubac, lieutenant de vaisseau.

CÔTE LOCAL.

- 29 décembre. Côté local Buzé, de 41 ton., pat. Loguen.

DE COMMERCE.

- 8 décembre. Trois-mâts-burg du Prot. Norman, de 406 ton., cap. Schneider.
- 10 décembre. Trois-mâts-burg anglais Margaret Brander, de 118 ton., cap. Nosen.
- 19 décembre. Gof. américain Nor-Wester, de 89 ton., cap. Kustel.
- 19 décembre. Gof. anglais Anne Louisa, de 41 ton., cap. McMillan.
- 26 décembre. Cabot, du Protet, Paksimara, de 5 ton., pat. Toia.

Méte des animaux nés en fourrière dans les districts.

- Tournaise — Le 23 décembre, deux chevaux.
- Pugu — Le 23 décembre, deux chevaux.
- Fimbros — Le 24 janvier, un cheval.

- Parou ne te mou poun 1 tapan 1 roto 1 te mou mactatou.
- Tournaise — Te 23 no tilima, 2 pua-horofana.
- Pugu — Te 23 no tilima, 2 pua-horofana.
- Fimbros — Te 24 tilima, 1 pua-horofana.

FAMILLE JAMES STEWART.

Le greffier désigné, par ordre de M. le Juge-commissaire de la famille James Stewart, invite MM. les créanciers de ladite famille à se réunir le samedi neuf-janvier 1869, au palais de justice, à l'apote, en la chambre du conseil, à trois heures de relevé.

Papete, le 30 décembre 1868.

TH. VAN DER VEENE.

22 JANV-1

M. Amiot fait savoir aux propriétaires et aux locataires, qu'il achètera les décrets d'arrestation à l'égard des décrets d'arrestation, au prix de 32 piastres 1/2 les 100 kilogrammes, quelle que soient les quantités présentées.

221-12212-2

THE BRITISH AND FOREIGN MARINE INSURANCE COMPANY

(Limited)

LIVERPOOL AND LONDON

Capital: ONE MILLION pounds sterling

Risks taken and losses made payable in San Francisco, Honolulu, Victoria (V. I.), Valparaiso, Sydney, Manila, Calcutta, Bombay, Liverpool, London, or in cash at Papete, by

9-1 JANV-1

C. WILKINS, Agent.

En vente au bureau de la poste:

CALENDRIER DE TAHTI POUR L'AN 1869

COUVERT

LES PHASES DE LA LUNE

Prix: En feuille, 0 fr. 50 c.; Cartonné, 1 fr. 50 c.